

GT Modernisation des fonctions supports – Partie Informatique
Réunion du 25 mai 2011

- Approbation du relevé de conclusions de la réunion du 24 mars 2011
 - FO déplore que dans le paragraphe « Valorisation de l'Informatique de Gestion » la partie valorisation indemnitaire qui avait été évoquée lors de la réunion ne soit plus inscrite dans l'étude sur la filière des métiers de l'Informatique de Gestion.
 - FO défend l'idée qu'il faille revaloriser les personnels où c'est possible sans attendre la mise en œuvre de la DSIM et travailler sur les cas plus complexes dès aujourd'hui.
 - FO exige que l'on travaille sur l'attractivité de l'Informatique de Gestion plutôt que sur l'attractivité de la DSI.

- Fusion CEDRe/SDSIM
 - La nouvelle entité regroupant le CEDRe et SDSIM sera proposé au prochain CTP DGAC du 10 juin 2011, et sera nommée DSIM pour Direction des Systèmes d'Information et de Modernisation.

- Création de la DSIM et Objectifs
 - La DSIM sera chargée de recenser les besoins exprimés par les services et JP Desbenoit a bien conscience que sans ressources supplémentaires, la DSIM ne pourra pas accepter toutes les demandes : les domaines d'activité de la DSIM devront être réduits pour être en phase avec les moyens humains. FO ne pense pas qu'un rhabillage de l'entité CEDRe en DSIM résolve les problèmes, sans recrutement supplémentaire. Nous insistons pour que soit réellement affiché par la DGAC une volonté de donner à la DSIM l'ensemble des moyens nécessaires pour permettre à la DGAC d'avoir un informatique de gestion performante. Il est urgent que les personnels qui travaillent dans ce service retrouve des conditions de travail normale. Si ces points ne sont pas réglés les problèmes subsisteront. Si le périmètre d'activité de la DSIM est réduit, il y a un risque que les services développent leur propre solution si le SCN DSIM ne peut pas répondre à leur besoin.
 - La DSIM va chercher à utiliser les compétences reconnues locales des AIG pour travailler sur des projets nationaux, gérés par la DSIM (les représentants DSAC et DSNA n'y sont pas opposés). D'autre part, une rationalisation de certaines tâches pourrait être menée, afin d'éviter les doublons sur les problèmes communs à tous les AIG.
 - FO propose qu'un comité de suivi soit créé afin de suivre l'évolution et la croissance de la DSIM et de l'ensemble de l'informatique de gestion.

- Mutualisation de l'Informatique de Gestion sur Athis-Mons
 - Cette expérimentation est en cours depuis mars 2011 ; le CEDRe reconnaît qu'il faut une harmonisation des outils si différents services veulent intervenir sur des sites différents : depuis plusieurs années, FO annonçait que c'est le premier pré-requis si des travaux de mutualisation devaient avoir lieu. L'administration reconnaît que le support de proximité doit être maintenu. Des travaux seront menés sur Athis-Mons pour déployer un outil d'administration pour que le support du CEDRe (6000) puisse intervenir à la DSAC/N et au SNA/N (une phase de recensement des outils et des compétences est en cours). L'expérimentation doit se poursuivre au minimum jusqu'à fin 2011. Les réflexions sur l'évolution de l'organisation actuelle (pôles régionaux) ne pourront se faire qu'à partir de 2013, après l'analyse de cette expérimentation.
 - FO se félicite d'avoir été entendu et que le projet initial de créer des antennes régionales du CEDRe soit repoussé et en attente des conclusions expérimentales du site d'Athis-Mons. Nous avons demandé que les agents concernés des différents services d'Athis Mons soient associés aux réunions concernant l'avancement du projet.

- Périmètre d'autorité de la DSIM
 - La DSIM doit définir lors de sa création les éléments inclus dans son périmètre d'autorité. Les échanges entre la DSIM et les directions métiers (DSAC, DSNA...) doivent être plus performant. 3 types de lien avec l'AIG pourront être définis : *lien fonctionnel* vers les AIG pour les informations techniques, *recommandations* vers le chef de service de l'AIG (priorité à gérer par le service), *périmètre d'autorité* (priorité opérationnelle définie par la DSIM) vers le chef de service de l'AIG. Ce périmètre d'autorité devrait permettre à l'AIG de ne pas se trouver en porte à faux entre son chef de service et les directives CEDRe. Les processus S4 (DSNA) et S3 (DSAC) seront modifiés afin de prendre en compte ces nouvelles procédures.

- Fiches métiers Informatique et répartition des ressources
 - L'administration présente une liste d'effectifs issue de NOIRh : elle reconnaît que cette extraction ne contient pas tous les AIG de la DGAC, car certains postes sont définis sur d'autres filières métiers. Une vérification doit être faite entre le CEDRe (liste des AIG) et les services pour consolider ces effectifs. FO déplore que ces agents en lien fonctionnel direct avec le CEDRe ne soient pas clairement identifiés : certains services de la DGAC sont même absents ! FO rappelle l'importance de mettre à jour ce type de document issu de NOIRH car ils sont souvent présentés comme aide à la décision pour les avancements, les détachements ou les demandes d'intégration (loi MOPP).

La prochaine réunion se déroulera à la rentrée.

Vos représentants FO

Wladis LACZKOWSKI (SNICAC-FO)
 Cyril TANCOGNE (SNPACM-FO)
 Cédric CARON (SNPACM-FO)
 Pierre GAUBERT (SNPACM-FO)
 Franck DUPONT (SNPACM-FO)